



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Lorraine

Question écrite n° 7887

## Texte de la question

M Andre Berthol attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur le futur plan d'aménagement concerté du territoire, inclus dans le contrat de plan Etat-Region 1989-1993 qui prévoit le développement d'une filiere plasturgie dans le bassin houiller lorrain. L'Etat entend y consacrer pres de 15 millions de francs sur cinq ans en prenant a sa charge la moitié de l'investissement. Il lui demande s'il envisage de mettre en place, afin d'accompagner l'action en matiere d'industrialisation et conforter le necessaire effort de formation, une filiere plasturgie d'enseignement superieur. L'absence d'une structure d'enseignement superieur dans le bassin houiller, qui compte plus de 350 000 habitants et dont le niveau de qualification dans le domaine de la filiere plastique s'arrete au baccalaureat professionnel, est un handicap de taille. L'education nationale ne se doit-elle pas, elle aussi, de contribuer a l'effort general en faveur du bassin houiller.

## Texte de la réponse

Reponse. - L'initiative de la mise en place de filieres d'enseignement superieur appartient aux universites elles-memes. Celles-ci peuvent soit mettre en place des formations conduisant a des diplomes d'etablissement organises et delivres sous leur propre responsabilite, soit demander a etre habilees a delivrer des diplomes nationaux, repondant a des criteres fixes par une reglementation nationale. Pour tenir compte des besoins pouvant notamment etre exprimes a travers les contrats de plan, il appartient donc aux universites de la region lorraine de concevoir des formations sous l'une des formes precedemment indiquees. Si des demandes d'habilitation a delivrer des diplomes nationaux etaient presentees, elles seraient naturellement etudiees avec la plus grande attention.

## Données clés

**Auteur :** [M. Berthol Andr](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7887

**Rubrique :** Enseignement superieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 janvier 1989, page 103